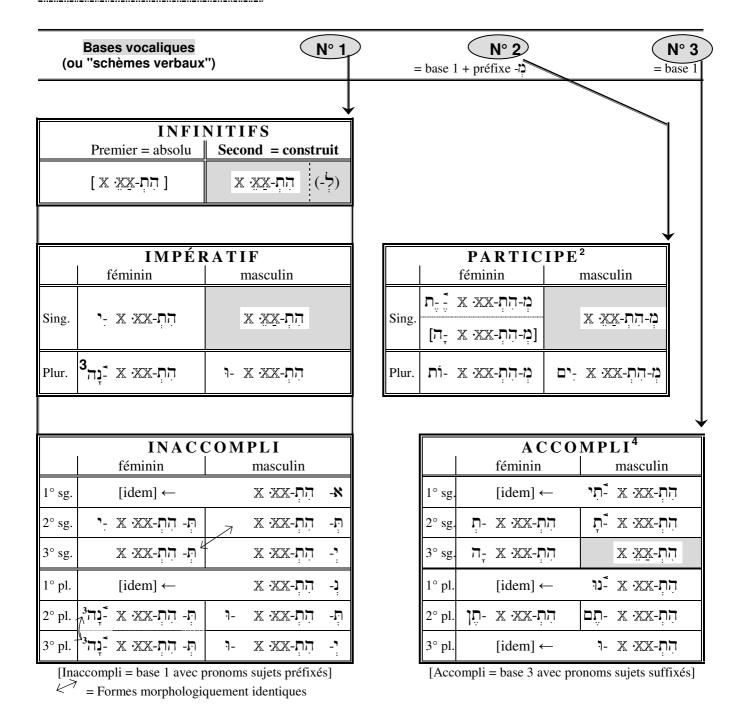
Racine "binyanisée" : X ·X X -הת-[avec 2° radicale redoublée et préfixe -הָ + הָ = הָּהַ.

## la conjugaison théorique au binyan HITPA<sup>2</sup>ÉL (n° VII)



Remarque: Un suffixe commençant par une voyelle (type -v ou -vC) ne se place pas après, mais sous la dernière consonne radicale, soit אאא פt même אאא ; mais bien sûr אאא et חואא (cf. cours grammaire § 253 c).

<sup>3</sup> La 2<sup>ème</sup> voyelle (accentuée) au féminin pluriel est plus souvent "a" (הָתְקַמַּׁלֹנָה) que "é" (הָתְקַמַּׁלֹנָה).

F.Boulanger. 27-12-06

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Attention! Si la 1<sup>ère</sup> consonne de la racine est une dentale, il se produit assimilation et/ou métathèse avec la dentale ⊓ du préfixe -הָּהְ. (cf.tableau annexe 3.116.B).

<sup>2</sup> Comme à tous les binyanîm III à VII, la base 2 du participe = base 1 + préfixe -הָּ.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Attention! La base 3, dans la 2ème</sup> syllabe (fermée accentuée), est : soit -אַ אַלָּאָדָה (suivi d'un suffixe type -Cv), soit X XXIII avec allongement de la voyelle "a" en "ē" (quand la syllabe est finale = au masc. 3ème pers. du singulier).